

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 16/09/2016

COMPTE RENDU

Mardi 6 septembre 2016 à 20h00
salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excused/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excused/absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Présent	
Michel CROS, 1 ^{er} Adjoint	Présent		Alain GUILLOTON, Conseiller	Présent	
Daphné GAULT, 2 ^{ème} Adjointe	Excusée	MC Clamaron	C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3 ^{ème} Adjoint	Présent		Pascale JURY, Conseillère	Présente	
Stéphanie JODAR, 4 ^{ème} Adjointe	Présente		Noélie LASCOLS, Conseillère	Présente	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Présente	
Yoann CHARDON, Conseiller	Excusé	S. Jodar	Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Présente				

Secrétaires de séances : Stéphanie Jodar et Didier Gerin

Après lecture du projet de compte rendu du Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2016 - Approbation de ce compte rendu - **Adopté à l'unanimité.**

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour de la convocation diffusée le 2 septembre 2016, Didier Gerin – Maire propose qu'une délibération soit rajoutée :

Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère (à travers la Conférence Territoriale) et auprès de la Préfecture de l'Isère – l'Etat (à travers la commission DETR – Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour l'aide au financement des travaux à réaliser sur 2016, 2017, 2018 concernant l'Ad'AP – Agenda d'Accessibilité Programmé (obligatoire pour tous les lieux communaux recevant du public, les ERP - Etablissements Recevant du Public).

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1. Approbation du RPQS de l'année 2015 – Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (Syndicat Intercommunal des Eaux Chonas-l'Amballan – St Prim - St Clair du Rhône)

Comme chaque année le Conseil Municipal doit prendre connaissance de ce RPQS – Rapport sur le Prix et la Qualité de Service établi par le Syndicat des Eaux Chonas l'Amballan – St Prim – St Clair du Rhône.

Didier Gerin – maire présente l'ensemble de ce document avec des focus sur les principaux chiffres et informations les plus importantes :

Estimation du nombre d'habitants desservis : 6 066 en 2015 (6 011 en 2014).

Le service public d'eau potable dessert 2 360 abonnés au 31/12/2015 (2 339 au 31/12/2014) dont 446 abonnés sur St Prim (433 en 2014).

DC

Prix TTC du service au m³ pour une facture de 120 m³ : 1,6 €/m³ en 2015 (1,5 €/m³ en 2014).

La consommation moyenne par abonné est de 135,11 m³/abonné au 31/12/2015 (132,84 m³/abonné au 31/12/2014).

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 95% en 2015 (100% en 2014).

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : 95% en 2015 (95% en 2014).

Rendement du réseau de distribution : 65,47% en 2015 (74,2% en 2014)

Le linéaire du réseau de canalisation du syndicat intercommunal est de 48 kilomètres au 31/12/2015 (également 48 kilomètres au 31/12/2014).

Après échanges les membres du Conseil Municipal présents et représentés approuvent ce RPQS de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Nouvelle désignation des membres du Conseil Municipal pour représenter la commune de Saint Prim au Syndicat des Eaux

En début de mandat en 2014, 2 membres titulaires (Didier Gerin – Pierre Valverde) et 2 membres suppléants (Noëlie Lascols – Bernard Seemann) ont été désignés par la Conseil Municipal pour représenter la commune de Saint Prim au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux.

Didier Gerin – maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a décidé (pour des raisons qui lui sont propres) de ne pas poursuivre ce mandat et propose donc de valider une nouvelle désignation des membres du Conseil Municipal qui représenteront la commune de Saint Prim auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux.

Après appel à candidature en séance, Didier Gerin propose la désignation de :

Pierre Valverde et Bernard Seemann – membres titulaires

Noëlie Lascols et Christian Javerliac – membres suppléants

Adopté à l'unanimité.

3. Autorisation de mise en œuvre de la procédure de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire _ système d'information « ACTES » (@CTES)

Pour les collectivités (en l'occurrence la commune de Saint Prim), c'est la possibilité de :

- transmettre instantanément par voie électronique à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc,...) à tout moment de la journée, avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur ;
- recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

C'est une démarche fondée sur le volontariat des collectivités, souple et adaptée à leurs attentes, avec choix du calendrier et du périmètre des actes transmis par voie électronique.

@CTES, en résumé, comment ça marche ?

Les collectivités (en l'occurrence la commune de Saint Prim) qui décident de transmettre par voie électronique tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité doivent :

- choisir un opérateur de transmission parmi la liste des dispositifs homologués, disponible sur ce portail ;
- signer une convention avec le préfet du département.

Pourquoi dématérialiser et pourquoi choisir @CTES ?

Quelles sont les avantages de la dématérialisation pour les collectivités ?

- Accélération des échanges avec la préfecture, et la réception quasi immédiate de l'accusé de réception aux actes transmis
- Entrée en vigueur quasi automatique de l'acte grâce à l'envoi de réception automatique
- Réduction des coûts liés à la transmission électronique des actes à la préfecture et à la réduction corrélative du nombre d'exemplaires imprimés
- Fiabilisation des échanges
- Traçabilité des échanges
- Intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue
- Démarche protectrice de l'environnement : la dématérialisation permet de faire face à la croissance du nombre d'actes et à l'augmentation de leur volume

Après échanges débats, Didier Gerin – maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour obtenir l'autorisation de mise en œuvre de la procédure de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire _ système d'information « ACTES » (@CTES).

Adopté à l'unanimité.

4. Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation avec le CDG38 – Centre de Gestion de l'Isère

Cette convention d'adhésion est une étape obligatoire pour la mise en œuvre de la procédure de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire _ système d'information « ACTES » (@CTES).

Après un travail de comparaison des prestations et coûts des différents opérateurs, Emilie Jourdan – comptable a proposé aux élus de retenir l'offre du CDG38 – Centre de Gestion de l'Isère. Extrait de la convention :

Article 9 : CONDITIONS FINANCIERES DE LA CONVENTION

L'accès aux plateformes est possible aux termes du tableau tarifaire ci-dessous en fonction de la tranche de population de la collectivité.

Formation collective au CDG 38 pour un groupe de dix personnes maximum :

- 70 € par agent et par demi-journée.

Formation collective dans une collectivité pour un groupe de dix personnes maximum :

- 70 € par agent et par demi-journée.
- Un forfait aller-retour de 25 € sera réparti au prorata du nombre d'agent.

La collectivité d'accueil devra être en mesure de proposer une salle, ainsi que le matériel informatique et la connexion à Internet.

TARIFICATION PLATEFORME DE DEMATERIALISATION		

PASTELL - ACTES - MAILS SECURISES - PESV2 - I-PARAPHEUR		
Tranche de collectivité	Tarif forfaitaire 1ère année	Tarif forfaitaire année(s) suivante(s)
Communes jusqu'à 1 500 habitants	52 €	36 €
Communes de 1 501 à 5 000 habitants ou établissements de moins de 50 agents	227 €	158 €
Communes de 5 001 à 10 000 habitants ou établissements de 51 à 100 agents	524 €	364 €
Communes de 10 001 à 20 000 habitants ou établissements de 101 à 350 agents	1 049 €	727 €
Communes de + de 20 000 habitants ou établissements de plus de 350 agents	1 748 €	1 212 €

Le coût pour la commune de Saint Prim sera donc de 52 € pour la 1^{ère} année et de 36 € pour les années suivantes.

Didier Gerin – maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre du CDG38 et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la plateforme de matérialisation.

Adopté à l'unanimité.

5. Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère et auprès de la Préfecture de l'Isère – l'Etat pour l'aide au financement des travaux à réaliser sur 2016, 2017, 2018 concernant l'Ad'AP – Agenda d'Accessibilité Programmé (obligatoire pour tous les lieux communaux recevant du public, les ERP - Etablissements Recevant du Public).

Didier Gerin - maire rappelle qu'un diagnostic sur l'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP) a été effectué et qu'un dossier concernant les travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été déposé auprès des services de la Préfecture fin 2015. Ce dossier a été accepté par la D.D.T. le 7 mars 2016. Il porte en Préfecture le n° Ad'AP : 038.448.1500445.

L'objectif poursuivi est la mise en conformité pour 2018, des quatre ERP de la commune :

Ecole Primaire, Ecole Maternelle et Restaurant Scolaire, Mairie, Eglise.

Il rappelle que le conseil municipal avait approuvé la réalisation des travaux pour 58.114 €.

Conformément à l'Ad'AP, les travaux auront lieu en 2016, 2017 et 2018 selon le calendrier et les spécifications définies dans le dossier déposé en Préfecture. La mairie ayant la possibilité pour ce type d'action de demander des aides à l'état et au département, le Maire propose au conseil municipal de constituer trois dossiers de subventions.

DL

Une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR de **8.124 €**, concernant les travaux Ad'AP. de 2017 et 2018 d'un montant de 40.622 €.
 Une demande de subvention dite n°1 auprès du Conseil Départemental, de **8.778 €**, concernant les travaux Ad'AP. de 2016 et 2017 d'un montant de 35.114 €.
 Une demande de subvention dite n°2 auprès du Conseil Départemental, de **5.750 €**, concernant les travaux Ad'AP. de 2018 d'un montant de 23.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Charge Didier Gerin - maire de déposer trois dossiers de demandes de subventions, auprès de la Préfecture (DETR) et du Conseil Départemental, au titre de la réalisation des travaux de mise en conformité selon l'Agenda d'Accessibilité Programmé, pour les bâtiments de l'Ecole Primaire, de l'Ecole Maternelle et du Restaurant Scolaire, de la Mairie et de l'Eglise.**

Il autorise Didier Gerin - maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Informations :

1. Point sur la rentrée scolaire (décision sur la fermeture ou non de la 6^{ème} classe)

Cette année 125 enfants sont inscrits (comparé à 141 enfants l'année dernière) répartis sur 5 classes dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire (01/09/16) malgré l'attente de décision définitive sur le devenir de la 6^{ème} classe :

- PS/MS 25 élèves avec Mme Chatagner / Célia Grand stagiaire /ATSEM : Dezarnaud Marie-France
- MS/GS 25 élèves Mme Champion / ATSEM : Constantin Cathy
- CP/CE1 26 élèves Mme Beaudrain stéphanie
- CE1/CE2 28 élèves Mme Brandle Gaëlle / Mme Vittoz Laurène
- CM1/CM2 19 élèves Mme Aimé Virginie /Mme Vittoz Laurène

Pour compléter la liste des enseignants, M. Goutarel a été nommé enseignant remplaçant avec une affectation à l'école de St Prim.

Si la 6^{ème} classe était maintenue, cette organisation sera revue (avec une probabilité très faible de voir la 6^{ème} soit maintenue au regard du nombre d'enfants inscrits).

Si la 6^{ème} n'est pas maintenue, la BCD actuellement installée dans la salle d'évolution de l'école primaire remontera à l'étage pendant les vacances de la Toussaint.

A noter que le contrat EVS (Emploi Vie Scolaire) aidé et financé par l'éducation nationale d'Edwige GOLLY se terminera fin septembre 2016 et ne sera pas reconduit.

Cette rentrée scolaire se fait avec 2 importantes évolutions :

- La garderie est devenue un ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec une incidence 'réglementaire' exigée par la CAF sur la facturation (jusqu'à 8h50 dès le premier septembre 2016 – en 2015, la garderie de 8h20 à 8h50 n'était pas facturée les années scolaires précédentes) – Ce point va nécessiter une communication plus détaillée sur le comment et le pourquoi du dispositif ALSH, sur la diffusion du courrier de rentrée scolaire, sur le règlement intérieur.. → un groupe de travail va être réuni rapidement pour analyser toutes les remarques et les demandes des familles afin de répondre à ces différents questionnements tout à fait légitimes.

- L'arrivée d'un nouveau prestataire, Guillaud Traiteur de la Côte St André, pour la fourniture des repas au restaurant scolaire (suite à un appel d'offres qui a tenu compte des remarques issues du questionnaire début 2016 – Guillaud Traiteur a été sélectionné parmi les 5 réponses reçues). Les premiers retours des enfants et du personnel communal (1, 2, 5 et 6 septembre) sont positifs à très positifs avec un respect des exigences de qualité et de fraîcheurs conforme au cahier des charges. Ce changement de prestataire qui, nous l'espérons, donnera satisfaction tout au long de l'année n'a pas d'incidence sur le prix du repas qui reste identique à celui de l'année dernière.

2. Point sécurité avec la mise en place de nouvelles règles de vigilances

Pierre Valverde en charge de la sécurité précise que les règles de vigilances à la rentrée de l'école de 8h50 à 9h00 et de 13h20 à 13h30 et la sortie de l'école de 11h50 à 12h00 et de 15h35 à 15h35 sont bien plus sévères cette année. La difficulté de mise en place est directement liée à la transmission d'informations par l'état (préfecture, sous-préfecture, éducation nationale..) tardive à très tardive. Toutes les parties engagées dans ce plan de vigilances sont et seront sensibilisées, formées → personnel communal, élus concernés, prestataire de service tel que Léo Lagrange... (en collaboration avec l'équipe enseignante qui a ses propres consignes à faire respecter pendant les heures de cours). Ces exigences auront, sans aucun doute, des incidences sur l'organisation du travail des agents communaux (et parfois des élus concernés).

3. Dossier Révision PLU

Didier Gerin rappelle que la révision du PLU est un dossier aujourd'hui ouvert et qu'il est à mi-chemin dans le processus d'approbation complète et définitive.

La commission urbanisme – révision PLU sera réunie le mardi 4 octobre 2016 à 18h00 en présence de Mme Nathalie Pont du cabinet URBA2P pour relancer ce processus et pour valider le planning de travail jusqu'à approbation.

Une synthèse des travaux de cette commission sera présentée en début de Conseil Municipal le même jour, le 4 octobre à 20h00, pour bien arrêter de manière collective la méthode et l'agenda. Didier Gerin insiste sur ce dossier qui est stratégique pour l'avenir de la commune à l'horizon de 10 à 15 ans (en sachant que cette révision de PLU conduite de manière indépendante et autonome par la commune du Saint Prim est certainement la dernière avant la mise en place du PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

4. Faisabilité du projet de déplacement des locaux techniques communaux

La délibération 2016.10 autorisait Didier Gerin – maire à étudier la faisabilité du projet de déplacement des locaux techniques. C'est dans ce cadre que plusieurs aménageurs spécialisés ont été sollicités afin d'obtenir les premières pistes. Une première esquisse d'aménagement a été présentée avec un premier scénario de plan de financement. A partir de cette base qui est plutôt rassurante au niveau financier, il a été demandé à Didier Gerin de poursuivre cette étude de faisabilité qui sera, dans tous les cas de figure, intégrée à la révision du PLU.

5. Mise en place d'un calendrier d'astreintes pour le maire et les 4 adjoints

La vie d'élu (en particulier le maire et les adjoints) et jalonnée de mariages, de baptêmes civils, de pavoisements des lieux publics (avec cette année plus de pavoisements malheureusement directement liés aux attentats), de représentations extérieures, de rendez-vous avec nos habitants sur des sujets divers et variés (voisinage, urbanisme, assainissement, sécurité, entretien des haies, arbres dangereux...).

Dans ce cadre un système d'astreinte va être mise en place les week-ends entre le maire et les adjoints. Une présentation de ce système d'astreinte sera faite lors du conseil municipal du mois d'octobre ou de novembre.

6. Point sur les travaux réalisés, en cours et à venir

Michel Cros – Adjoint en charge des Services Techniques sous forme de diaporama les travaux réalisés, en cours et à venir :

Arrachage de la haie derrière le panneau d'affichage dédié aux associations et pose d'un grillage rigide pour clôturer la cour des locataires dans l'appartement côté ouest du presbytère. Il reste maintenant à installer un brise vue sur cette clôture.

Petite clôture rigide à poser côté garages locataires le long de l'accès à l'école sécurisé.

Plantations à prévoir dans le petit massif à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

Pose de grilles inox (réalisée par Christian Javerliac) dans les trappes d'accès aux vides sanitaires sous l'école primaire (afin d'éviter aux chats de se réfugier dans ces vides sanitaires).

Prévoir l'intervention d'un expert pour la rénovation de la peinture dans le fond de l'église (dans ce cadre – Didier Gerin contactera M. Alain Rerat de la Drac).

En cours - Travaux du cheminement gravillonné sécurisé le long de la route de Glay (en face de l'abri bus) et le long de la route d'Auberives jusqu'au chemin des Cerisiers.

Les poteaux réseau électrique et réseau téléphone, le long du chemin des Grandes Bruyères, vont bientôt être retirés (seul les nouveaux candélabres resteront). Le paysage le long de cette route va ainsi être considérablement amélioré.

Eclairage public : Remplacement des lampes défectueuses et mise en place d'horloges astronomiques sont en cours de planification par le SEDI (dossier suivi par Bernard Seemann).

Le fauchage des bords de routes est planifié pour être terminé mi-septembre (fauchage réalisé par notre agent technique Patrick Rivoire maintenant équipé d'un tracteur puissant et d'outils adaptés (broyeur + épareuse).

En fin de présentation, Michel Cros précise bien l'implication de Christian Javerliac et de Bernard Seemann dans une partie de ces travaux. A ce titre il propose naturellement que Christian Javerliac intègre la commission travaux. Suite à cette proposition, Christian Javerliac accepte volontiers de faire partie de cette commission.

DS

Didier Gerin intervient pour 2 derniers points :

Afin de permettre à Michel Cros de bien suivre toute ces activités travaux, maintenance, réparations, entretiens des espaces publics et des bords de route, Didier Gerin prend en charge l'ensemble de l'activité urbanisme (validation des dossiers PC, visites fin de chantiers, autres demandes particulières...).

Aujourd'hui les activités d'entretiens extérieurs et intérieurs sont de plus en plus lourdes. Patrick Rivoire – notre agent communal est donc de plus en plus sollicité. Pour faire face à cette suractivité, Didier Gerin informe le Conseil Municipal qu'il va solliciter une commune voisine pour obtenir la venue d'un agent technique un ou plusieurs jours par semaine suivant les besoins (avec la mise en place d'une convention dans le cadre d'une mutualisation).

7. Planning des commissions communales

Didier Gerin rappelle que toutes les commissions communales ont pour obligation de se réunir régulièrement afin de permettre aux différents projets, aux différentes actions d'avancer et surtout de permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de participer pleinement à ces projets, à ces actions. Chaque animateur de commission doit impérativement planifier les prochaines réunions.

8. Information sur les projets de rapprochements des intercommunalités

En tant que membre du bureau de la CCPR – Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, Didier Gerin informe le Conseil Municipal qu'une étude a été initiée pour un éventuellement rapprochement de la CCPR avec la CCTB – Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire. Des groupes de travail vont être mis en place et Didier Gerin devrait animer la commission Economie, Commerce...

Un point information sur cet important dossier intercommunautaire sera fait régulièrement.

9. Agenda des actions portées par le Conseil Municipal des Enfants

Stéphanie Jodar et Nelly Michalon, animatrices de ce Conseil Municipal des Enfants informent le Conseil Municipal sur les actions à venir :

« Opération Nettoyons la Nature » le samedi 24 septembre à 8h30 (avec une réunion du CME le samedi 10 pour l'organisation)

Cette opération « Nettoyons la Nature » sera réalisée en collaboration avec les Etablissement Leclerc.

Le CME a également prévu d'organiser Halloween le 31 octobre.

Les autres actions seront approfondies plus tard.

Stéphanie JODAR et Nelly Michalon soulignent de nouveau le sérieux et le dynamisme de ces jeunes élus.

10. Agenda des manifestations à venir sur la commune jusqu'à fin 2016

Réunion de présentation des Fêlées du Bocal le 8 septembre à 20h00

AG du Sou des Ecoles le 13/09

Concert à l'église le 17/09 à 18h (St Prim Cœur de Village)

Apéro quartier – Mordant le 23/09 à partir de 18h00

Randonnée gourmande le 2 octobre (St Prim Cœur de Village)

Apéro quartier – Centre Village le 14/10 à partir de 18h00

Repas des Aînés – Salle d'Animation Rurale – 19/11 à midi

Le Téléthon – les 3 et 4 décembre à Reventin

Cette liste n'est pas exhaustive – toutes les informations sur les panneaux dans les quartiers et sur le site internet www.saint-prim.fr

Autres infos (Pierre Valverde):

Vente de 5 matériels inutilisés de la cantine scolaire a été concrétisée cet été :

Deux frigos de 1330L. -Friteuse de 16 L. -Trancheur à courroie -Combiné cutter-légumes. Un produit de cession de 4.600 euros, est ainsi affecté à notre budget en recette d'investissement.

(La sauteuse 30 dm² et le chariot à niveau variable, n'ont pas trouvé preneur).

Dans le cadre du projet régional de Trame Verte et Bleue, la commune de Saint-Prim va voir la réalisation d'une plantation d'arbres et de haies le long du Saluant. Les trois subventions (Région, Département et Chasseurs de l'Isère) déposées par le SIABHV ont été acceptées, le SIABHV participe à la dépense pour 20%. L'Office National des Forêts tient ses équipes prêtes à intervenir pour ces plantations d'environ 2000 arbustes et arbres, dans « la plaine » entre le pont de la route de Glay et le pont de la RN7. Ceci, à partir du 15 octobre 2016.

Fin du Conseil Municipal à 23h00

Didier GERIN – Maire

